



Dossier de presse Monprojetretraite.fr

Une nouvelle approche de la retraite pour permettre à chacun d'y voir clair sur sa situation financière personnelle future, et de prendre les bonnes décisions pour l'adapter à ses besoins.

« Le couteau suisse de la retraite ! ».

Une réponse aux Français soucieux du niveau de vie qu'ils auront à la retraite



Monprojetretraite.fr est le premier site Internet grand public gratuit, dédié à la préparation de la retraite, qui se concentre de façon centrale et unique sur ce thème et veut devenir la référence sur Internet en matière d'information et de produits d'épargne retraite.

Le vieillissement de la population associé à l'endettement de la branche vieillesse de la Sécurité Sociale engendre une diminution des pensions de retraite et une fragilité du système. Chaque Français de plus de 20 ou 30 ans est donc aujourd'hui confronté à la nécessité de financer sa retraite de son côté, par lui-même... en n'y connaissant rien la plupart du temps.

Par ailleurs les actions du gouvernement pour faire bouger les retraites renforcent le sentiment d'incertitude des Français qui aimeraient avoir une idée précise de ce qu'ils gagneront au moment de se lancer dans leur nouvelle vie « non active »... et ne savent pas où s'adresser pour avoir cette information gratuitement.

Forts de ce constat, Sandrine et Cédric Genet, deux experts en gestion de patrimoine depuis 15 ans, dirigeants fondateurs de Carat Capital, ont créé **Monprojetretraite.fr, un site Internet grand public gratuit et dédié à la préparation de la retraite**. Chaque Français peut ainsi maintenant librement prendre connaissance de ce que seront ses revenus à la retraite et savoir comment faire pour se constituer un revenu complémentaire.

Jusqu'à aujourd'hui, aucun site en France ne regroupait en un seul lieu toutes les informations parfaitement à jour concernant les textes, obligations, droits, liés à la retraite. S'informer relevait du parcours du combattant... « *Je m'arrête de travailler un an pour élever mon enfant, est-ce que ce sera pris en compte dans ma retraite ?* », « *Je divorce, quelles conséquences cela va-t-il avoir sur le montant de mes revenus quand je serai retraité ?* », « *Je pars travailler à l'étranger, quel impact cela aura-t-il sur ma retraite ?* », autant de questions qui ne doivent plus rester sans réponses.

Quelques chiffres :

- Aujourd'hui 81 % de la population est inquiète pour sa retraite (Etude CSA pour l'Humanité, du 8 septembre 2013).
- 28,6 millions d'internautes ont consulté un site de banque/finance/assurance, soit 67,2% de la population (Médiamétrie/Netratings, janvier 2012).

- Google enregistre 149 470 requêtes tous les mois sur le thème de la retraite (Mystrategie.fr, juin 2012).
- 77% des Français pensent que leur niveau de vie lors de leur retraite sera « moins bon qu'aujourd'hui »*.

* Sondage OpinionWay – Concours National des Villes 2010 « la place des seniors »

« Le couteau suisse de la retraite » : s'informer, simuler sa retraite gratuitement, et trouver le bon produit financier pour préserver son avenir.

Monprojetretraite.fr a été créé pour que chacun, quelle que soit sa situation, puisse :

- faire gratuitement une simulation approximative du montant de sa retraite dans un futur plus ou moins proche...
- ... pour trouver ensuite la solution financière pour préparer sa retraite et se générer un complément de revenus suffisant.

« Le bon conseil au bon moment »

L'objectif du site est d'aider les Français à prendre les bonnes décisions pour améliorer leur retraite, de permettre au plus grand nombre de souscrire à un produit d'épargne retraite adapté à sa situation personnelle, parmi la sélection des meilleurs produits financiers du marché. Pour cela le site propose aux internautes une approche conseil et une approche gestion par des experts professionnels de la finance et de la gestion patrimoniale. Car pour bien choisir ses produits complémentaires retraite il faut pouvoir bénéficier du bon conseil au bon moment.

Plus on s'y prend tôt, plus on anticipe, et plus on peut agir efficacement pour améliorer le montant de sa retraite future !

Un simulateur, un diagnostic et une solution : 3 étapes sur le site www.monprojetretraite.fr



1° Je fais le point en simulant ma retraite...

Je renseigne mon statut (cadre, non cadre, profession libérale, etc.), le nom de ma caisse de retraite (à cocher dans un menu déroulant) et mon revenu annuel brut, et je clique : le simulateur évalue, sur la base de la législation actuelle, le montant mensuel de ma retraite avec le pourcentage de perte par rapport à mon revenu mensuel actuel.

2° ... pour obtenir le montant approximatif de ma retraite plus tard

Il ne s'agit pas d'un calculateur juste, mais il permet de disposer d'une hypothèse de départ qui permet de partir de chiffres concrets pour savoir quelles décisions prendre ensuite pour améliorer sa retraite. Il propose à chacun un projet personnalisé pour qu'il puisse **prendre des mesures pour lui-même et choisir le bon produit retraite qui lui convient personnellement, avant qu'il ne soit trop tard.**

3° Je peux améliorer mes revenus à la retraite grâce au simulateur de Monprojetretraite.fr qui va m'aider, en 10 questions, à trouver la ou les solutions adaptées à mon profil : avec les informations concernant mon profil, mon patrimoine, mes capacités financières. Ce simulateur a été établi par une équipe de gestionnaires de patrimoine expérimentés, dont le métier consiste à examiner chaque cas particulier pour lui conseiller ensuite la solution la plus adaptée à son cas.

L'équipe du site : 15 ans d'expérience dans la gestion de patrimoine, un conseil de haut niveau accessible à tous.



Sandrine et Cédric Genet mettent au service du grand public une expérience de plus de 15 ans sur les questions financières et patrimoniales auprès des particuliers et des professionnels, par le biais de leur cabinet de conseil en gestion de patrimoine : Carat Capital.

Ils proposent aux Français, grâce à Monprojetretraite.fr, de bénéficier :

- d'un diagnostic qui leur permet de « visualiser » le montant de leur retraite,
- de leur sélection des meilleurs produits financiers du marché.

Sandrine et Cédric Genet ont ensemble développé une expertise en :

- conseil social, fiscal, et patrimonial, création de structures juridiques,
- mise en place d'une gamme de produits financiers et relations avec les partenaires,
- sélection des investissements immobiliers.

Sandrine Genet :

Travaillant depuis 20 ans dans la banque et la finance, Sandrine Genet a 15 ans d'expérience dans le conseil en gestion de patrimoine. Fondatrice du cabinet Carat Capital en 2006 qu'elle a développé, elle a aussi décroché début 2013 le Diplôme Universitaire de gestion internationale du patrimoine, Université d'Auvergne – avec la mention très bien. Par ailleurs, elle intervient régulièrement dans l'émission « C'est Notre Argent » de Marc Fiorentino sur BFM.

« Notre métier nous amène à travailler souvent dans des domaines très techniques (fiscaux, juridiques, civils, financiers, etc...) qui ont leur propre jargon, et qui sont très mal connus des Français. Nous essayons depuis plusieurs années de promouvoir une information claire, transparente, et surtout simple afin qu'elle soit compréhensible pour tous. »

Cédric Genet :

Cédric évolue également dans le monde de la banque et de la finance depuis 15 ans, il est gérant de Carat Capital et intervient comme expert sur toutes les opérations qui concernent les marchés financiers. Il a également réalisé de nombreux développements de stratégies patrimoniales pour le compte de clients en relation avec leurs experts comptables, notaires ou avocats.

« Il faut que les jeunes actifs aujourd'hui comprennent que c'est dès à présent qu'il faut qu'ils se préoccupent de leur retraite, et que pour moins cher qu'un abonnement mensuel à Canal+ ils peuvent vraiment améliorer leur confort de vie plus tard ! »

Le Blog :

L'équipe de www.monprojetretraite.fr veille en permanence et publie sur le site toutes les actualités, toutes les nouvelles dispositions légales concernant la retraite, développant en particulier :

- des dossiers thématiques,
- des fiches conseil, afin que chacun puisse y trouver facilement et rapidement l'ensemble des informations qu'il recherche.



Une offre complète et diversifiée, haut de gamme mais grand public

Le souhait des fondateurs de Monprojetretraite.fr était de pouvoir proposer au grand public, quelle que soit sa situation et son niveau de revenu, des produits de qualité et haut de gamme mais accessibles à tous, avec des niveaux de montants à investir très raisonnables.

Le site propose à tous ceux qui veulent agir maintenant pour compléter leur retraite, une offre complète et diversifiée, certains produits pouvant être souscrits conjointement pour gagner en efficacité.

3 objectifs, 7 produits

1. Obtenir des revenus complémentaires réguliers à la retraite, en bénéficiant d'avantages fiscaux pendant sa période d'activité :
 - Le **PERP** (ouvert à toute personne majeure)
 - Le contrat **Madelin** (pour les personnes non salariées exclusivement)
 - Le contrat de **Variable Annuities** (pour une rente connue dès la souscription, et si l'on souhaite investir sur les marchés financiers)
 - Le contrat **OFI Premium Retraite** (pour une rente connue dès la souscription, mais sans être investi sur les marchés financiers)
2. Disposer à la retraite d'un capital que l'on peut utiliser à sa guise : revenus chaque mois ou sortie ponctuelle de capital en cas de besoin :
 - L'**Assurance-vie**.
3. Diversifier son épargne en immobilier :
 - Les **SCPI** - Sociétés Civiles de Placement Immobilier (permettent d'accéder au marché immobilier avec un faible montant d'investissement via un système de parts, permettant de percevoir chaque mois une quote-part des loyers encaissés).
 - Les **LMNP** - locations en meublé non professionnel (permettent de percevoir des loyers dans le cadre d'un bail commercial, avec une fiscalité avantageuse)

UN PARTENAIRE DE CHOIX POUR MONPROJETRETRAITE :
SURAVENIR



Monprojetretraite.fr a conçu avec SURAVENIR, filiale d'Assurance Vie et de Prévoyance du Crédit Mutuel Arkea, deux produits sur mesure : **Mon Projet Retraite Vie** et **Mon Projet Retraite PERP**. Toujours dans une volonté de sur-mesure, le site voulait pouvoir proposer des produits haut de gamme mais accessibles au plus grand nombre.

Grâce à SURAVENIR, Monprojetretraite.fr a pu mettre en place des contrats avec un large choix de fonds parmi les plus performants, tout en ayant des conditions de versement peu élevées :

- Le produit **Mon Projet Retraite Vie** est accessible dès 100 euros de versement initial et 30 euros de versements mensuels, ce qui en fait un des produits d'assurance vie auquel on peut souscrire avec le moins d'effort d'épargne. Les supports d'investissement disponibles sur ce contrat sont diversifiés : 2 fonds en euros, 4 supports immobiliers et 54 OPCVM.
- **Mon Projet Retraite PERP** est accessible dès 45 euros de versement initial et 30 euros de versement mensuel. Les supports d'investissement ont la même structure que ceux de l'assurance-vie.
- Les contrats Mon Projet Retraite Vie et Mon Projet Retraite PERP sont des contrats de qualité, **bénéficiant de la solidité d'un assureur comme SURAVENIR**, à la fois accessibles et adaptés au plus grand nombre dans le cadre d'une épargne retraite.

Quelques cas concrets pour comprendre les enjeux

DEUX APPROCHES DIFFERENTES, TRES EXPLICITES



- Parmi la diversité de produits, choisir le bon en fonction la situation personnelle de chacun :

1. Cas n°1

Monsieur X est âgé de 38 ans, il est consultant à son compte et a donc le statut de profession libérale. Ses revenus sont de 60 000 euros par an.

Il peut investir 1000 euros directement et a une capacité d'épargne mensuelle de 350 euros.

- Compte tenu de sa situation, nous conseillons à Monsieur X de souscrire à **deux produits complémentaires : l'assurance-vie et le contrat Madelin**, avec la répartition suivante : 30% de ses versements seront affectés sur le contrat d'assurance vie et 70% seront investis sur le contrat Madelin. Avec cette répartition, Monsieur X peut espérer **un gain de 755 euros net par mois** une fois à la retraite, sans se mettre dans une situation compliquée aujourd'hui.

2. Cas n°2

Monsieur Y est âgé 38 ans, il est salarié non cadre dans une société automobile.

Ses revenus sont de 30 000 euros par an. Il n'est pas encore propriétaire de sa résidence principale.

Il dispose de 500 euros et a une capacité d'épargne de 80 euros par mois.

- Compte tenu de sa situation, nous conseillons à Monsieur Y de souscrire à la fois **une combinaison de produits : le PERP et l'assurance-vie**. Il devra verser la moitié de ses disponibilités sur chaque contrat pour pouvoir prétendre à **un revenu complémentaire de 181 euros net par mois** une fois à la retraite.

En conclusion, tous les produits ne sont pas adaptés à la situation de chacun. Pour savoir s'ils le sont il faut prendre en compte plusieurs éléments. C'est la raison pour laquelle Monprojetretraite.fr a établi un questionnaire qui guide l'internaute vers la solution qui lui convient le mieux.

- L'intérêt de commencer à épargner tôt pour sa retraite, même avec des sommes faibles :

L'exemple d'un salarié non cadre, dont les revenus mensuels sont de 1800 euros net par mois. Il effectue un apport de départ de 150 euros et dispose d'une capacité d'épargne mensuelle de 30 euros sur un contrat d'assurance vie. **Le résultat final n'est pas le même selon qu'il commence à :**

1. **25 ans** : En souscrivant à 25 ans une assurance-vie, cet homme peut estimer percevoir un complément de revenus de 153 euros net par mois s'il opte pour une rente viagère.
2. **35 ans** : En souscrivant à 35 ans une assurance-vie, il peut estimer percevoir un complément de revenus de 89 euros net par mois s'il opte pour une rente viagère.
3. **45 ans** : En souscrivant à 45 ans une assurance-vie, il peut estimer percevoir un complément de revenus de 47 euros net par mois s'il opte pour une rente viagère.
A noter : S'il veut pouvoir espérer un revenu complémentaire d'environ 150 euros en commençant son placement à 45 ans, il devra passer son effort d'épargne à **100 euros par mois, soit 3,3 fois plus qu'en commençant à 25 ans !**

En conclusion, souscrire un contrat d'assurance vie sans un réel effort d'épargne peut constituer un revenu complémentaire intéressant au moment de la retraite. **Mais plus on commence tard à investir et plus ce revenu complémentaire devient négligeable.**

5 questions à Sandrine Genet, Cofondatrice de www.monprojetretraite.fr



1. Pourquoi peut-on faire confiance à Monprojetretraite.fr ?

Monprojetretraite.fr est composé de conseillers en gestion de patrimoine qui ont acquis une expérience de plus de 15 ans dans ce métier. Nous possédons une parfaite connaissance des problématiques patrimoniales et financières et nous en tenons compte dans notre conseil. C'est la raison pour laquelle nous avons établi un simulateur qui, à travers 10 questions sur votre situation personnelle et financière, nous permet de vous conseiller la souscription à une solution adaptée à votre situation. Si nous avons un doute sur votre profil ou si vous êtes éligible à plusieurs produits, nous prenons contact avec vous afin d'approfondir notre analyse et de vous proposer le produit qui vous convient le mieux. Par ailleurs, nous nous servons de votre type de profil d'investisseur afin de vous orienter vers les choix des supports les plus adaptés au degré de risque que vous acceptez.

2. Quelle stabilité pour mes placements ? Que se passerait-il si Monprojetretraite.fr disparaissait ? Qu'advierait-il de mes placements ?

Monprojetretraite.fr s'est adossé à des partenaires financiers de taille tel que SURAVENIR, SWISS LIFE, AG2R LA MONDIALE ou encore OFI AM dont la réputation n'est plus à faire. Les sommes investies sur les contrats ne sont pas placées auprès de Monprojetretraite.fr mais auprès de ces assureurs avec lesquels nous travaillons. Si Monprojetretraite.fr venait à disparaître, votre contrat n'en serait pas impacté.

3. Si je souscris un produit sur le site, comment serai-je informé des évolutions du contrat au long des années ?

Notre volonté est d'accompagner les gens sur la durée. A cet effet, nous vous tiendrons informé des différentes évolutions, qu'elles concernent la conjoncture économique, l'environnement légal ou votre contrat en lui-même. Par ailleurs, nous avons mis en place un espace client sur lequel vous pourrez consulter l'évolution de vos placements. Nos partenaires vous enverront par courrier tous les documents que vous avez besoin de conserver relatifs à la vie de votre contrat.

4. Que se passe-t-il si je souscris un produit et que ma situation personnelle change ? Le produit sera-t-il toujours adapté ?

Les solutions que nous proposons sont modulables. Si vous changez de statut ou si vos revenus venaient à diminuer, vous pouvez arrêter vos versements sans que votre épargne ne soit perdue. Par exemple, si vous aviez une profession libérale et un contrat Madelin et que vous devenez salarié, vous pourrez arrêter vos versements sur ce contrat sans que cela ne remette en cause l'épargne constituée.

5. Et si c'est la loi sur la retraite qui change ? Mon produit retraite sera-t-il toujours adapté ?

Si la loi sur la retraite change, cela ne sera de toute façon pas dans le sens d'une amélioration pour des raisons démographiques notamment. Les produits auxquels vous avez souscrits vous aideront à conserver un niveau de revenus au moment de votre départ en retraite. Dans le cas de réformes sur les produits, il faut savoir qu'elles ont très rarement un effet rétroactif. Dans tous les cas, Monprojetretraite.fr s'engage à communiquer auprès de ses clients tous les éventuels changements.

Contact presse :

Estelle MONRAISSE - Alter'Com Conseil

06 60 41 81 52 - altercom@club-internet.fr

Twitter : @EMonraisse